



RÉSOLUTIONS RÉALISÉES À LA RÉUNION DES COMITÉS EXÉCUTIFS DE LA 1 ÈRE AAMA.

S/ N	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	RÉSOLUTIONS	ACTION DE
1	<p><b>QUESTIONS ADMINISTRATIVES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délibération sur l'article 11 de la Constitution (budget et dépenses)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Le Comité a donc décidé que le Secrétariat devrait élaborer un cadre pour mettre en œuvre les dispositions de l'article 11 de la Constitution et établir un barème à utiliser pour allouer les contributions aux États membres.</b></li> <li>▪ <b>Le Comité a également convenu que les prévisions budgétaires provisoires pour le financement des activités de l'AAMA seraient examinées plus avant à la deuxième session du Comité exécutif avant d'être</b></li> </ul>	SAMS/SECRETARIAT

<b>S/ N</b>	<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>RÉSOLUTIONS</b>	<b>ACTION DE</b>
		<b>présentées à l'Assemblée générale pour adoption.</b>	
2	<b>Dépôt d'instruments d'adhésion</b>	<p><b>Le Comité a décidé que, pour s'assurer que toutes les autres administrations maritimes se conforment à la directive, le Secrétariat devrait rédiger des lettres et joindre à chaque lettre les statuts de l'AAMA avant de transmettre les documents suivants:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Représentants permanents / suppléants des pays africains dans l'Organisation maritime internationale (OMI)</b></li> <li>• <b>Toutes les administrations maritimes en Afrique.</b></li> <li>• <b>Ministères des affaires étrangères et des transports</b></li> </ul>	SAMSA/SECRETARIAT



S/ N	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	RÉSOLUTIONS	ACTION DE
		<p>le golfe de Guinée, telles que décrites dans le document et de la nécessité pour l'Union africaine de piloter la mise en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Comité a également noté la nécessité d'une structure maritime au sein de la Commission de l'Union Africaine et a décidé de créer un comité chargé d'élaborer un document de position sur cette question pour délibération au COEX et présentation à l'Assemblée générale.</li> <li>• Le Comité a décidé que TOUTES les MARADES devraient tenir une réunion avec l'AMAG à Londres au début du mois de novembre 2017, avant les élections du Conseil de l'OMI pour élaborer une stratégie visant à assurer un vote collectif pour les pays Africains.</li> <li>• D'envoyer immédiatement des avis à toutes les administrations maritimes les invitant à une réunion avec AMAG avant la réunion / élection du Conseil de</li> </ul>	<p>CHAIRMAN/SAMSA</p> <p>SAMSA/SECRETARIAT</p> <p>SAMSA/SECRETARIAT</p>

S/ N	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	RÉSOLUTIONS	ACTION DE
		l'OMI en novembre 2017. Les Ministères respectifs des Affaires étrangères et des Transports de chaque MARAD seront informés de la réunion.	
4.	Visite de courtoisie proposée à la Commission de l'Union africaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le Comité a décidé de continuer à chercher des moyens d'atteindre la Commission de l'Union africaine, étant donné qu'un certain nombre de questions doivent être portées à l'attention de l'UA.</b></li> </ul>	CHAIRMAN
5	<p>CAPACITÉ BÂTIMENT</p> <p>Identification des exercices de renforcement des capacités pour les nations membres en fonction de leurs besoins et des</p>	<p><b>Le comité a décidé ce qui suit:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Étudier la Stratégie maritime intégrée pour l'Afrique (AIMS) 2050 afin de déterminer le rôle de l'AAMA dans sa mise en œuvre.</b></li> <li>• <b>Étudier le budget biennal actuel du Comité de coopération technique</b></li> </ul>	SAMSA/SECRETARIAT

<b>S/ N</b>	<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>RÉSOLUTIONS</b>	<b>ACTION DE</b>
	initiatives de renforcement des capacités continentales	<p><b>de l'OMI pour établir les modalités d'obtention de programmes de coopération technique plus solides pour l'AAMA.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Solliciter l'intervention des organisations maritimes internationales (OMI) pour obtenir des programmes de coopération technique pour l'AAMA.</b></li> <li>• <b>Approcher la Fondation NIPPON et des organismes similaires pour offrir des subventions à l'Afrique pour la formation et le renforcement des capacités.</b></li> <li>• <b>L'Académie arabe pour la science et la technologie et le transport maritime (AASTMT) en Egypte et</b></li> </ul>	<p>SAMSA/SECRETARIAT AASTMT/GMA</p> <p>SAMSA/SECRETARIAT</p>

S/ N	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	RÉSOLUTIONS	ACTION DE
		<p><b>l'Académie maritime régionale du Ghana pour structurer un programme de formation de 3-5 jours pour les chefs des administrations maritimes et les parties prenantes concernées.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rapprocher la Banque africaine d'import-export (AFREXIM) et la Banque africaine de développement (BAD) pour subventionner la formation proposée par l'Égypte et le Ghana afin de permettre aux participants de supporter le coût du billet d'avion uniquement.</b></li> <li>• <b>Encourager les programmes d'échange et la coopération entre</b></li> </ul>	<p>ALL MARADS</p>





S/ N	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	RÉSOLUTIONS	ACTION DE
		session, soulignant la disposition à accueillir la 4ème conférence de l'AAMA en 2018.	EAMS
7.	CÉLÉBRATIONS MARITIMES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le Comité a décidé que l'AAMA devrait demander officiellement à la Commission de l'Union africaine pourquoi la Journée africaine des mers et des océans de 2017 n'a pas été célébrée compte tenu de son importance</b></li> </ul>	SAMSA/SECRETARIAT
8	2018 PRIX MARITIMES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le comité a résolu ce qui suit:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) <b>African Business News (ABN) agira comme Lead Media Partner pour les Africa Maritime Awards.</b></li> <li>ii) <b>Délégation de l'Afrique du Sud et du Ghana pour établir immédiatement les critères de la récompense à transmettre à l'un des planificateurs de prix suivants, convenus</b></li> </ul> </li> </ul>	SAMSA/GMA

S/ N	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	RÉSOLUTIONS	ACTION DE
		<p align="center"><b>pour leurs commentaires et commentaires après avoir informé le président:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Safety 4 Sea</b></li> <li>▪ <b>ARS Conference Service</b></li> <li>▪ <b>Seatrade UBM (UK) Ltd</b></li> <li>▪ <b>Green 4 Sea.</b></li> </ul>	
9.	<p><b>COMMERCE MARITIME ET ÉCONOMIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen de la performance des pays africains en matière de réglementation maritime</li> </ul>	<p><b>Le comité a décidé ce qui suit:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Adopter un système d'examen annuel des performances conforme à l'annexe 1 de la Résolution A. 912 (22) sur l'auto-évaluation de la performance des États du pavillon (Directives pour aider les États du</b></li> </ul>	SAMSA/SECRETARIAT

S/ N	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	RÉSOLUTIONS	ACTION DE
		<p>pavillon à évaluer leur performance)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Secrétariat élaborera un cadre détaillé adapté aux besoins des pays africains et intégrera tous les domaines de renforcement des capacités qui pourraient être requis par les administrations maritimes individuelles pour montrer l'impact de la réglementation sur l'économie maritime du pays.</li> <li>• L'examen annuel des performances doit être soumis par toutes les administrations maritimes deux mois avant la date de la prochaine conférence de l'AAMA pour une année donnée.</li> </ul>	<p>ALL MARADS</p> <p>SAMSA/SECRETARIAT</p>

S/ N	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	RÉSOLUTIONS	ACTION DE
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'AAMA doit compiler les rapports et les transmettre à l'OMI pour aider à déterminer les domaines d'assistance au renforcement des capacités pour les différentes administrations.</b></li> </ul>	
10.	<p><b>COMMERCE MARITIME ET ÉCONOMIE CONTD.</b></p> <p>Mise à jour sur la fourniture d'incitations fiscales par les gouvernements respectifs pour attirer plus de tonnage</p>	<p><b>Le Comité après de longues délibérations s'est résolu comme suit:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>AAMA pour encourager les administrations maritimes à développer des programmes d'incitation pour attirer les navires dans leurs registres et accroître le tonnage</b></li> <li>• <b>SAMSA pour élaborer et diffuser une stratégie de croissance du tonnage des</b></li> </ul>	<p>AAMA</p> <p>SAMSA/SECRETARIAT</p> <p>ALL MARADS</p>

S/ N	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	RÉSOLUTIONS	ACTION DE
		<p>navires dans les pays afin de partager les meilleures pratiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'autres administrations doivent également élaborer et diffuser leur stratégie de croissance du tonnage des navires.</li> <li>• SAMSA pour étudier le régime de cabotage continental dans le cadre de l'AIMS 2050 afin de déterminer comment le tonnage de l'Afrique peut être cultivé.</li> <li>• SAMSA pour développer un formulaire à diffuser à tous les registres de navires dans les différentes MARADS pour indiquer la taille de leur tonnage pour aider à la</li> </ul>	<p>SAMSA</p> <p>SAMSA</p>

<b>S/ N</b>	<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>RÉSOLUTIONS</b>	<b>ACTION DE</b>
		<p><b>construction d'une base de données des registres de navires en Afrique.</b></p>	
11	<p><b>GOUVERNANCE MARITIME</b></p> <p>Développement d'un cadre pour le suivi et le contrôle des activités de pêche au niveau national et continental.</p>	<p><b>Le comité a décidé ce qui suit:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Considérer la formation et le renforcement des capacités en suivi, contrôle et surveillance (SCS) des activités de pêche.</b></li> <li>• <b>Collaborer avec les institutions compétentes pour renforcer les capacités de suivi, de contrôle et de surveillance des activités de gestion et de pêche dans les eaux africaines.</b></li> <li>• <b>Améliorer la surveillance maritime de l'Afrique pour les avantages de la</b></li> </ul>	<p>SAMSA/SECRETARIAT</p>

S/ N	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	RÉSOLUTIONS	ACTION DE
		<p>sûreté et de la sécurité de la gestion des transports maritimes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaborer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur l'application des directives du contrôle par l'État du port sur les activités maritimes.</li> </ul>	
12	<p>ÉDUCATION MARITIME ET CERTIFICATION</p> <p>Développement d'une certification de commerce côtier proche et d'un code de compétence pour favoriser la coopération économique entre les membres de l'AAMA.</p>	<p>Le comité a résolu et dirigé comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Mémoire d'Abuja sur le contrôle par l'État du port pour la région Afrique de l'Ouest et du Centre et l'Autorité de sûreté maritime de l'Afrique du Sud (SAMSA) pour élaborer un code de commerce, de certification et de compétence.</li> </ul>	<p>SECRETARIAT</p> <p>SAMSA/Abuja MoU</p>

<b>S/ N</b>	<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>RÉSOLUTIONS</b>	<b>ACTION DE</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le code doit être transmis au Président de l'AAMA et présenté lors de la 2e session du Comité exécutif pour examen.</b></li> </ul>	
13	<b>POLLUTION MARITIME</b> <b>Mise à jour sur l'amélioration de la prévention et du contrôle de la pollution maritime pour assurer la protection.</b>	<b>Le Comité a décidé que l'Administration maritime africaine devrait travailler en étroite collaboration avec son parlement et son gouvernement respectifs pour assurer la ratification, la domestication et la mise en œuvre des lois pertinentes sur la pollution marine.</b>	ALL MARADS
14	<b>CONVENTIONS / INSTRUMENTS INTERNATIONA UX</b>	<b>Le Comité a décidé de se retirer du document jusqu'à la 2e session de la prochaine réunion du Comité exécutif. Le Secrétariat notera et inclura comme document à inclure dans l'ordre du jour de la prochaine session.</b>	SECRETARIAT



<b>S/ N</b>	<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>RÉSOLUTIONS</b>	<b>ACTION DE</b>
	<b>Mise en œuvre de la Charte africaine de la sécurité maritime et du développement en Afrique (Charte de Lomé 2016)</b>		
15	<b>DEUXIÈME SESSION DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF - FÉVRIER 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le Comité a décidé que le Kenya se verrait accorder le droit d'accueil de la deuxième réunion du Comité exécutif de l'AAMA prévue pour se tenir entre le 4 et le 8 février 2018.</b></li> <li>• <b>Le Secrétariat doit transmettre l'approbation à l'Autorité maritime du Kenya et les actions requises d'un pays hôte</b></li> </ul>	SECRETARIAT
16	<b>INVITATION AUX PAYS NON MEMBRES DU</b>	<b>Le Comité ayant convenu de la nécessité d'encourager la participation d'autres administrations maritimes à la conduite des affaires de l'AAMA a décidé que cette invitation serait</b>	SECRETARIAT

<b>S/ N</b>	<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>RÉSOLUTIONS</b>	<b>ACTION DE</b>
	<b>CONSEIL EXECUTIF DE L'AAMA D'ASSISTER A LA DEUXIEME SESSION DU CONSEIL EXECUTIF</b>	<b>envoyée à la République des Seychelles et au Soudan pour assister à la prochaine réunion du Comité exécutif en février 2018.</b>	
17	<b>PARTICIPATION DES PAYS MEMBRES A LA CONFERENCE ET AUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le Comité a décidé que l'Autorité égyptienne pour la sécurité maritime (EAMS) devrait contacter les administrations de sécurité maritime au Maroc, en Libye, en Tunisie et au Soudan pour montrer plus d'intérêt pour les questions maritimes africaines et identifier les travaux de l'AAMA.</b></li> </ul>	CHAIRMAN

S/ N	POINT DE L'ORDRE DU JOUR	RÉSOLUTIONS	ACTION DE
	REUNIONS DE L'AAMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le président dirige officiellement l'EAMS en conséquence.</li> </ul>	
18	ÉTABLISSEMENT D'ADMINISTRATIONS MARITIMES INDÉPENDANTES DANS LE CONTINENT AFRICAIN	<p>Le Secrétaire Général Abuja MoU a rappelé qu'un document avait été distribué par l'OMI dans le passé exhortant les pays membres à créer des administrations maritimes distinctes.</p> <p>Elle a accepté de retracer et de transmettre une copie du document à l'AAMA pour les mesures nécessaires.</p>	SECRETARIAT/Abuja MoU
19	POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Secrétariat veillera à ce que les notes de l'ordre du jour et de la note conceptuelle de la 2e session du COEX soient distribuées au plus tard au début de janvier 2018 pour</li> </ul>	SECRETARIAT

<b>S/ N</b>	<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<b>RÉSOLUTIONS</b>	<b>ACTION DE</b>
	<b>DEUXIÈME SESSION DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	permettre aux Membres de se préparer adéquatement à la prochaine réunion.	